



DANS CE NUMÉRO

Éclairage public

Stationnement village

Commémoration centenaire du monument aux morts

Animations

Catastrophe naturelle aléa sécheresse

Recensement des jeunes

Médiathèque mobile

Travaux à l'école communale

Transport à la demande

Animations

Halloween

L'association des parents d'élèves (APE) fêtera Halloween le 31 octobre.

Diabes bruns

En marge de la commémoration du 12 novembre, le fameux groupe de reconstitution historique "les diables bruns" installera son campement sur le Petit Saint Roch.

Village de Noël

Porté par un collectif d'associations Puycelsiennes, le village de Noël se tiendra les samedi 10 et dimanche 11 décembre. Au programme : un circuit d'exposants, des jeux et des concerts et la fameuse balade en calèche avec le Père Noël. Un événement au profit des enfants de l'école.

Éclairage public : décision du conseil municipal

Réunis en conseil le jeudi 28 septembre, les élus ont voté à l'unanimité l'extinction nocturne de l'éclairage public de 23h à 6h, sur toute la commune. La mesure, motivée à la fois par des arguments économiques et écologiques, vise à réduire la facture d'énergie et la pollution lumineuse. Le hameau de Sainte Catherine expérimente déjà cette extinction depuis quelques années, à la demande des habitants. L'extension à toute la commune débutera le 1er novembre par une phase d'expérimentation d'une durée de six mois. Un premier bilan sera effectué au printemps.

Stationnement estival au village : l'heure du bilan

Le conseil municipal propose aux Puycelsiennes et Puycelsiens une réunion publique pour échanger tous ensemble sur l'expérimentation du stationnement estival : le **vendredi 28 octobre à 18h à la salle polyvalente**. L'avis de toutes et tous compte ! Celles et ceux qui ne peuvent assister à cette réunion sont invités à adresser commentaires et remarques par courrier postal ou courriel commune-puycelsi@orange.fr

Commémoration du centenaire du monument aux morts

Le conseil municipal convie les Puycelsiennes et Puycelsiens à commémorer le centenaire du monument aux morts tombés pour la France le **12 novembre à partir de 9h30**.

Une importante délégation composée des forces armées et des représentants de l'État se rassemblera sur la place de l'ancien château.

La cérémonie sera suivie par un vin d'honneur à la salle polyvalente.

En parallèle, une exposition de documents d'archives sera présentée durant deux semaines à la salle polyvalente.

Catastrophe naturelle aléa Sécheresse - réhydratation des sols

Le département du Tarn a subi cette année un épisode de sécheresse d'une intensité exceptionnelle qui peut occasionner des sinistres sur les habitations.

Les dommages ayant pour cause déterminante et directe l'intensité anormale d'un agent naturel peuvent être dédommagés par la société d'assurance couvrant le bien si **l'état de catastrophe naturelle a été constaté par arrêté interministériel publié au journal officiel**.

Il est dès à présent possible de déposer en Mairie une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages subis. Pour établir un recensement précis, il est indispensable de déposer cette demande dans les meilleurs délais, accompagnée, si possible, d'une estimation du coût des travaux, les services préfectoraux ayant besoin d'évaluer la gravité des dégâts. Cette demande doit impérativement s'accompagner d'une déclaration des dommages **auprès de son propre assureur**, avec le descriptif des principaux dégâts et si possible des photos à l'appui.

Recensement des jeunes de 16 ans

Chaque Français de 16 ans a l'obligation d'effectuer le **recensement citoyen obligatoire** et ensuite participer à la journée de défense et citoyenneté (JDC).

Le recensement doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Cette formalité s'effectue auprès de la mairie de son domicile. Une tolérance, passé ce délai de 3 mois, autorise un jeune à effectuer ses démarches jusqu'à ses 25 ans.

Médiathèque mobile

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet propose l'accès à un catalogue de 250 000 documents (romans, BD, livres pour enfants, magazines, CD, DVD...). En réservant ses documents en ligne, les usagers peuvent ensuite les recevoir et les rendre grâce à la borne installée à l'épicerie du village. La médiathèque mobile vient aussi à la rencontre des habitants : elle s'installera les **mercredi 23 novembre et 21 décembre** à la salle polyvalente de Puycelsi (14h-17h30). Rappel : L'accès est libre et gratuit pour tous. media.gaillac-graulhet.fr

Travaux à l'école communale

Depuis le transfert de compétence du bâti scolaire, c'est la communauté d'agglomération qui assume les coûts d'entretien des écoles. Ainsi, l'été passé, ce sont les revêtements de la cour de l'école ainsi que de l'aire de jeux attenante qui ont été rénovés. Un chantier de plus de 50 000€, pris en charge intégralement par l'agglomération Gaillac-Graulhet.

La rénovation énergétique complète de l'école (isolation, ouvertures, système de chauffage et climatisation) est également décidée et devrait être lancée en 2023.

Transport à la demande

Le transport à la demande fonctionne sur réservation téléphonique. Il suffit d'appeler la veille, avant 16h, au numéro vert **0 805 60 81 00**. La montée et la descente s'effectuent à des points d'arrêts déterminés. Le service fonctionne de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Bon à savoir : pour les plus de 75 ans, la prise en charge se fait à domicile.

7 points d'arrêts sur la commune de Puycelsi : Gibilis - Laval - Village - Forêt de Puycelsi - Valès - Frayssine - La Capelle. TARIFS : 2 € l'aller, 3 € l'aller/retour | 15 € le carnet de 10 tickets d'un aller simple et 25 € le carnet de 10 tickets allers-retours | Gratuit pour les moins de 10 ans (accompagné d'un adulte). Les tickets s'achètent auprès du chauffeur.